

APERÇU DU FONDS

FONDS MULTI-ACTIFS FORTIFIÉ PICTON MAHONEY

CATÉGORIE T



Le 23 août 2024

Ce document renferme des renseignements essentiels sur le Fonds multi-actifs fortifié Picton Mahoney – catégorie T (ou « Picton Mahoney Fortified Multi Asset Fund – Class T », ci-après le « Fonds ») que vous devriez connaître. Vous trouverez plus de détails dans le prospectus simplifié du Fonds. Pour en obtenir un exemplaire, communiquez avec votre représentant ou avec Gestion d'actifs Picton Mahoney (le « gestionnaire ») au numéro sans frais 1-866-369-4108 ou à l'adresse service@pictonmahoney.com, ou visitez le site Web www.pictonmahoney.com.

Avant d'investir dans un fonds, évaluez s'il cadre avec vos autres investissements et respecte votre tolérance au risque.

APERÇU			
Code du Fonds :	8602	Gestionnaire du Fonds :	Gestion d'actifs Picton Mahoney
Date de création de la catégorie :	29 octobre 2015	Gestionnaire de portefeuille :	Gestion d'actifs Picton Mahoney
Valeur totale du Fonds au 30 juin 2024 :	180 965 306,90 \$	Distributions :	Distributions mensuelles à un taux annuel de 5 %. Toutes les distributions seront automatiquement versées en espèces, sauf si le porteur de parts demande au Fonds de réinvestir ces distributions dans des parts supplémentaires.
Ratio des frais de gestion (RFG) :	2,44 %	Placement minimal :	2 000 \$ pour le placement initial, 500 \$ pour tout placement additionnel

Dans quoi le Fonds investit-il?

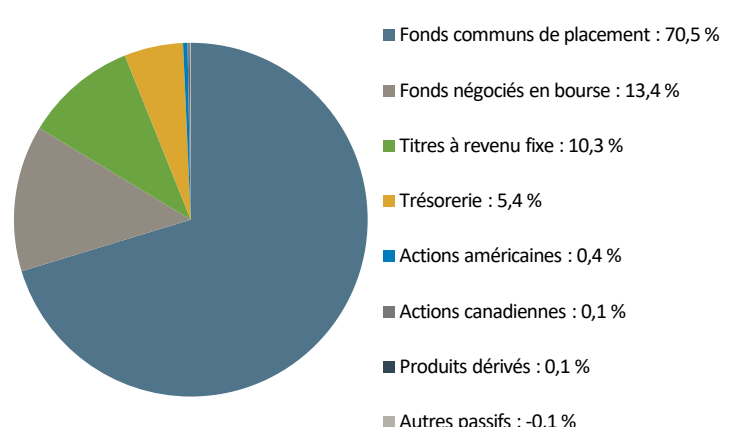
L'objectif de placement du Fonds est d'obtenir une plus-value du capital à long terme en investissant principalement dans des titres de capitaux propres mondiaux et dans des titres à revenu mondiaux tout en atténuant les dépréciations de capital par le recours à des stratégies de couverture pour se protéger du risque de baisse des titres.

Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu des placements du Fonds au 30 juin 2024. Les placements du Fonds changeront au fil du temps.

10 principaux placements (au 30 juin 2024)

1. Fonds d'actions fortifié Picton Mahoney	43,1 %
2. Fonds de revenu fortifié Picton Mahoney	17,8 %
3. Trésorerie	5,4 %
4. Fonds alternatif fortifié d'occasions liées à l'inflation Picton Mahoney	4,3 %
5. iShares S&P/TSX 60 Index ETF	3,8 %
6. Fonds alternatif fortifié acheteur/vendeur Picton Mahoney	3,8 %
7. Bons du Trésor canadien 18-juil-24	3,4 %
8. Bons du Trésor canadien 26-sept-24	3,4 %
9. Bons du Trésor canadien 1-août-24	3,4 %
10. iShares Core Canadian Government Bond Index ETF	1,5 %
Pourcentage total des 10 principaux placements	89,9 %
Nombre total de placements	63

Répartition des placements (30 juin 2024)



Quels sont les risques associés à ce fonds?

La valeur du Fonds peut augmenter ou diminuer. Vous pourriez perdre de l'argent.

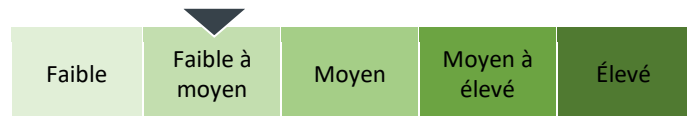
Une façon d'évaluer les risques associés à un fonds est de regarder les variations de son rendement, ce qui s'appelle la « volatilité ».

En général, le rendement des fonds très volatils varie beaucoup. Ces fonds peuvent perdre de l'argent, mais aussi avoir un rendement élevé. Le rendement des fonds peu volatils varie moins et est généralement plus faible. Ces fonds risquent moins de perdre de l'argent.

Niveau de risque

Le gestionnaire estime que le risque de ce Fonds est de **faible à moyen**.

Ce niveau est établi en fonction de la variation du rendement du Fonds d'une année à l'autre. Il n'indique pas la volatilité future du Fonds. La notation peut changer au fil du temps. Un fonds dont le niveau de risque est faible peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir davantage sur le niveau de risque et les facteurs de risque qui peuvent influencer sur le rendement du Fonds, consultez la rubrique « Qu'est-ce qu'un organisme de placement collectif et quels sont les risques d'un placement dans le Fonds? » dans le prospectus simplifié du Fonds.

Aucune garantie

Comme la plupart des organismes de placement collectif (« OPC »), ce Fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer le montant investi.

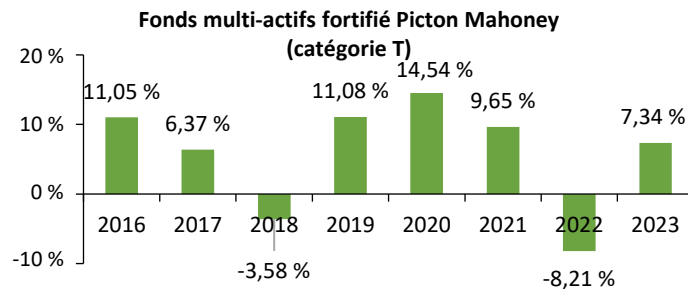
Quel a été le rendement du Fonds?

Cette section vous indique le rendement des parts de catégorie T du Fonds au cours des huit dernières années.

Les frais annuels du Fonds ont été déduits du rendement exprimé. Les frais réduisent le rendement du Fonds.

Rendements annuels

Ce tableau indique le rendement des parts de catégorie T du Fonds au cours des huit dernières années. Le Fonds a perdu de la valeur au cours de deux des huit années. Les rendements indiqués et leur variation annuelle peuvent vous aider à évaluer les risques associés à ce Fonds dans le passé, mais ils ne vous indiquent pas quel sera son rendement futur.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau indique le meilleur et le pire rendement des parts de catégorie T du Fonds sur trois mois au cours des huit dernières années. Ces rendements pourraient augmenter ou diminuer. Tenez compte de la perte que vous seriez en mesure d'assumer sur une courte période.

	Rendement	3 mois terminés	Si vous aviez investi 1 000 \$ dans le Fonds au début de cette période
Meilleur rendement	10,34 %	30 juin 2020	Votre placement augmenterait à 1 103,45 \$.
Pire rendement	-8,31 %	30 juin 2022	Votre placement chuterait à 916,86 \$

Rendement moyen

Une personne ayant investi 1 000 \$ dans les parts de catégorie T du Fonds depuis sa création aurait maintenant un placement de 1 692,39 \$, soit un rendement annuel composé de 6,26 %.

À qui le Fonds est-il destiné?

Ce Fonds pourrait vous convenir si :

- vous prévoyez détenir votre placement à long terme;
- vous voulez obtenir une exposition à un portefeuille de titres de capitaux propres mondiaux et de titres à revenu fixe mondiaux;
- vous pouvez tolérer un niveau de risque de placement faible à moyen.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant à payer varie en fonction des lois fiscales de votre lieu de résidence et selon que vous détenez ou non le Fonds dans un régime enregistré, comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

Rappelez-vous que si vous détenez votre fonds dans un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, qu'elles soient versées en argent ou réinvesties.

Combien cela coûte-t-il?

Les tableaux qui suivent présentent les frais que vous pourriez avoir à payer pour acheter, posséder et vendre des parts de catégorie T du Fonds. Les frais et les charges (y compris les commissions) peuvent varier d'une catégorie et d'un fonds à l'autre. Des commissions élevées peuvent inciter les représentants à recommander un placement plutôt qu'un autre. Informez-vous sur les fonds et les placements plus économiques qui pourraient vous convenir.

1. Frais d'acquisition :

Lorsque vous achetez des parts de catégorie T, vous pourriez avoir à payer à la société de votre représentant des frais d'acquisition qui se situent dans une fourchette de 0 % à 5 % maximum, établis en fonction de la valeur liquidative des parts du Fonds que vous acquérez, c'est-à-dire entre 0 \$ et 50 \$ maximum par tranche de 1 000 \$ investie. Vous et votre représentant négociez le montant à payer. Nous déduisons les frais d'acquisition du montant que vous investissez et les versons à la société de votre représentant à titre de commission.

2. Frais du Fonds :

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont toutefois des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du Fonds.

Les frais du Fonds sont composés des frais de gestion (qui comprennent la commission de suivi), de la rémunération au rendement, des frais d'exploitation et des frais de transactions. Les frais de gestion annuels des parts de catégorie T correspondent à 2 % de la valeur liquidative des parts de catégorie T.

Au 31 décembre 2023, les frais du Fonds s'élevaient à 2,81 % de sa valeur, ce qui correspond à 28,10 \$ sur chaque tranche de 1 000 \$ investie.

TAUX ANNUEL (EN % DE LA VALEUR DU FONDS)

Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais de gestion (y compris la commission de suivi), de la rémunération au rendement (le cas échéant) et des frais d'exploitation du Fonds ainsi que de la quote-part du Fonds du RFG, le cas échéant, de tout fonds sous-jacent. Le gestionnaire a renoncé à certains frais du Fonds. N'eût été le cas, le RFG aurait été plus élevé.	2,44 %
Ratio des frais d'opérations (RFO) Il s'agit des frais d'opérations du Fonds.	0,37 %
Frais du Fonds	2,81 %

Le Fonds verse au gestionnaire une rémunération au rendement trimestrielle correspondant à 20 % de l'écart positif entre le rendement total des parts de catégorie T et le pourcentage total de hausse ou de baisse d'un indice de référence (l'« indice de rémunération au rendement »). Si, à un moment donné, le rendement total des parts de catégorie T du Fonds est inférieur à son indice de rémunération au rendement, aucune rémunération au rendement ne sera payable tant que le rendement total des parts de catégorie T du Fonds par rapport à son indice de rémunération au rendement demeure inférieur au montant du déficit calculé en pourcentage.

Renseignements sur la commission de suivi

La commission de suivi est une commission continue. La commission de suivi est versée tant que vous possédez des parts du Fonds. Elle couvre les services et les conseils que votre représentant et sa société vous fournissent.

Le gestionnaire verse la commission de suivi à la société de votre représentant. Il la prélève sur les frais de gestion du Fonds et la calcule en fonction de la valeur de votre placement.

Pour les parts de catégorie T du Fonds, le gestionnaire verse à la société de votre représentant une commission de suivi pouvant atteindre 1 % chaque année de la valeur totale des parts de catégorie T, soit jusqu'à 10 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ investie.

3. Autres frais

Il se pourrait que vous ayez à payer d'autres frais pour acheter, détenir, vendre ou substituer des parts de catégorie T du Fonds.

Frais	Ce que vous payez
Frais d'opérations à court terme	Des frais de 1 % du montant racheté peuvent être exigés si vous faites racheter vos parts ou effectuez une substitution de parts pour des parts d'un autre fonds fortifié Picton Mahoney dans les 30 jours suivant l'achat de ces parts. Ces frais sont remis au Fonds.
Frais de substitution et de reclassement	Vous pourriez devoir payer des frais de substitution ou de reclassement, selon le cas, pouvant aller jusqu'à 2 % de la valeur liquidative des parts de la catégorie applicable d'un fonds que vous substituez ou reclassez. Vous pouvez négocier ces frais avec votre représentant. Les frais de courtier liés aux substitutions et aux reclassements sont acquittés par le rachat des parts que vous détenez. Ces frais ne sont pas payables au gestionnaire.

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez le droit :

- de résoudre un contrat de souscription de titres d'un fonds dans les deux jours ouvrables suivant la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du Fonds;
- d'annuler votre souscription dans les 48 heures suivant la réception de sa confirmation.

Dans certaines provinces et dans certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez agir dans les délais prescrits par les lois sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou de votre territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information du Fonds, communiquez avec Gestion d'actifs Picton Mahoney ou votre représentant. Ces documents et l'aperçu du Fonds constituent les documents légaux du Fonds.

Gestion d'actifs Picton Mahoney

33 Yonge Street, bureau 320

Toronto (Ontario) M5E 1G4

Téléphone : 416-955-4108

Sans frais : 1-866-369-4108

Courriel : service@pictonmahoney.com

www.pictonmahoney.com

Pour en apprendre davantage sur les placements dans les OPC, consultez la brochure intitulée **Comprendre les organismes de placement collectif**, accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières à l'adresse www.autorites-valeurs-mobilieres.ca.